



Seine et Yvelines
Numérique

2021-CSSYN-84

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légimité
le :
AR n° :

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Mise à jour du catalogue de service sous forme de bordereau de prix « numérique pour l'éducation » du fait de la création d'une offre de maintenance pour les écoles

Le 18 mai 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni de manière dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 11 mai 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu la délibération 2020-CSSYN-55 en date du 8 octobre 2020 relative à la mise à jour du BPU Numérique Educatif,

Vu le projet de bordereau unitaire des prix annexé à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical,

Considérant la nécessité d'accompagner le bloc communal à travers une nouvelle offre « prestation de maintenance des biens numériques dans les écoles ».

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE la mise en place d'un service de maintenance des biens numériques en école, afin que les maires du territoire de Seine-et-Yvelines Numérique puissent y souscrire.

APPROUVE la mise à jour du catalogue de services sous forme de bordereau de prix « numérique pour l'éducation » tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président du Comité Syndical à signer le bordereau de prix unitaire.

AUTORISE Monsieur le Président du Comité Syndical, le cas échéant, à apporter des modifications non substantielles au bordereau de prix unitaire.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Mise à jour du catalogue de service sous forme de bordereau de prix « numérique pour l'éducation » du fait de la création d'une offre de maintenance pour les écoles

Président de séance : M. Pierre BEDIER

Présents : M. Bertrand COQUARD, M. Jean-François RAYNAL

Dont

Pouvoir :

Mme Cécile DUMOULIN donne pouvoir à Mme Anne HERY LE PALLEC

M. Karl OLIVE donne pouvoir à M. Jean-François RAYNAL

Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE donne pouvoir à M. Bertrand COQUARD

Absents EXCUSÉS :

Mme Cécile DUMOULIN, M. Karl OLIVE, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Numérique pour l'Education	5	3	5

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Mise à jour du catalogue de service sous forme de bordereau de prix
« numérique pour l'éducation » du fait de la création d'une offre de
maintenance pour les écoles

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Pierre BEDIER	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Bertrand COQUARD	EN PRÉSENTIEL	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	REPRÉSENTÉE	POUR
M. Karl OLIVE	REPRÉSENTÉ	POUR
M. Jean-François RAYNAL	EN PRÉSENTIEL	POUR
Mme Pauline LEFEVRE WINOCOUR	À DISTANCE	POUR